

10^c.

Journal du Lot

10^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

| | | | |
|---------------------------------------|----------|----------|--------|
| | 3 mois | 6 mois | 1 an |
| LOT et Départements limitrophes | 4 fr. 25 | 8 fr. | 15 fr. |
| Autres départements | 4 fr. 50 | 8 fr. 50 | 16 fr. |

Les abonnements se paient d'avance

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

| | |
|--|----------|
| ANNONCES (la ligne ou son espace)..... | 50 cent. |
| RÉCLAMES (— d' —) 3 ^e page..... | 1 fr. |

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

La grève des cheminots. Un dernier mot indispensable sur son origine et sur ses conséquences. — La besogne du Congrès de Strasbourg. Quelques dures vérités d'un ancien « camarade ».

Le cauchemar s'est dissipé : la vie normale a repris avec rapidité. Il faut espérer que les cheminots d'esprit sage et pondéré — qui sont l'immense majorité — qui se laisseront plus, à l'avenir, manœuvrer par une poignée d'exécés ou de criminels résolus à sacrifier la France à leur idéal révolutionnaire !

Mais avant que l'oubli ne se fasse sur une équipée regrettable, il faut bien établir les responsabilités. Devant l'hostilité grandissante du public les meneurs s'efforçaient de rejeter cette responsabilité sur les compagnies.

La fausseté de cette légende est évidente. Encore convient-il de préciser davantage :

Il ne s'agissait pas d'une question de salaire. Ce point est réglé pour les agents de Paris : les débutants ne peuvent obtenir moins de 5.720 fr., plus les allocations importantes pour charges de famille. En outre, la Commission arbitrale qui siège au Ministère des Travaux publics, va rendre incessamment sa décision pour toutes les autres échelles en se basant sur la décision prise pour le salaire de début.

Il ne s'agissait pas davantage d'une question de travail. Les Cheminots jouissent de la journée de 8 heures et les agents des trains comme les mécaniciens peuvent faire 9 heures en attendant que les Compagnies aient le nombre d'équipes et de machines suffisant pour établir la journée de 8 heures pour tous les agents sans exception.

Les meneurs ont donc cherché un prétexte. Un ouvrier avait été frappé — avec quelle modération ! — pour avoir abandonné son travail malgré l'ordre de ses chefs, les meneurs ont prétendu que la C^o P. L. M. avait eu une attitude contraire à la loi sur les syndicats.

C'est inexact. Il est établi que le P. L. M. n'a jamais refusé aux agents l'autorisation de se rendre aux réunions syndicales lorsqu'ils étaient qualifiés pour y assister.

Ce n'était pas le cas de Campanaud, l'ouvrier qui a quitté son travail sans autorisation.

Le prétexte est donc misérable. Aussi bien, la Fédération des Cheminots, qui a été débordée par les violents, le comprenait si bien qu'elle n'a pas donné l'ordre de grève.

La grève n'a même pas été déclarée par l'Union des Syndicats du P. L. M. C'est l'œuvre de M. Midol, secrétaire de ce groupement. Seul, M. Midol, après avoir consulté quelques camarades, a décrété l'irréparable.

Ensuite seulement, l'Union des Syndicats parisiens a marché ! La Fédération, débordée, a dû s'incliner !

Cette grève était donc un acte d'indiscipline à l'égard de la Fédération des Cheminots.

C'est un acte de violence des extrémistes qui veulent précipiter l'heure du Grand Soir !

La grève, décriée par les violents, était bien un mouvement d'ordre purement politique.

Le mouvement se rattache à une campagne d'ensemble, d'un caractère révolutionnaire dirigée contre la Nation pour seconder la Révolution Russe.

Voilà longtemps, écrit un de nos confrères, que les extrémistes le disent ouvertement !

« La question des salaires n'existe pas. Il faut faire la Révolution », disait Sirolle, agent des chemins de fer de l'Etat, le 12 janvier, à une réunion des cheminots de la région parisienne.

« Si la Russie des Soviets sombre, nous devons renoncer à la Révolution », déclarait Monmousseau, de l'Etat également, le 7 janvier à Saint-Ouen.

« C'est une question de force entre la Chambre et nous », proclamait enfin, il y a 5 jours à peine, le même agent, à une réunion des employés des ateliers du réseau de l'Etat.

Voilà la question nettement posée. Cela vaut mieux pour l'édification du public.

Mais, est-il désormais un cheminot sérieux disposé à seconder les ma-

nœuvres coupables des meneurs qui placent Lénine avant la France ?... Et ceux qui, aujourd'hui, proclament dans les petits conciliabules : « Nous voulons bien rentrer, mais à condition qu'on renvoie ceux qui ont continué à travailler », attestant ainsi un singulier respect pour la liberté d'autrui, espèrent-ils vraiment qu'ils seraient suivis par la masse, approuvés par le pays ?...

Des incidents significatifs se produisent à point pour souligner la singulière mentalité de ceux qui réclament la liberté pour eux et qui la refusent aux autres.

A Mont-de-Marsan, le syndicat des médecins des Landes, privé du ravitaillement en essence par suite de la grève des cheminots, a décidé de conserver les approvisionnements d'essence pour donner ses soins à sa clientèle civile et de refuser tout secours aux cheminots, sauf cas urgent.

— A Nancy, les garçons du buffet ont refusé de servir les extrémistes retour de Strasbourg. — Dans maintes villes du midi, des cafés, des épiceries et d'autres magasins ont énergiquement refusé de livrer des boissons ou des marchandises aux cheminots et à leurs familles. La réponse était invariable : Nous réservons nos produits pour le public victime de votre grève injustifiée. Ici et là, la colère des cheminots était grande, dit-on. Et pourtant, pourquoi auraient-ils le droit de brimer le voisin sans s'exposer à des représailles ?...

La grève des cheminots, qui a failli arrêter la vie économique du pays, doit être rapprochée de la belle besogne accomplie au Congrès socialiste de Strasbourg où les éléments anarchistes se sont efforcés d'assurer le triomphe de leurs théories.

Sur le but poursuivi par ces criminels ou ces fous, nous sommes exactement fixés par une lettre de M. Erlich, député de Paris, qui a quitté le socialisme unifié.

Dans cette lettre, adressée à la « IV^e République », M. Erlich met au point cette question angoissante pour la France :

« Si au mois d'août dernier, dit-il, à mon retour de Russie, j'ai envoyé ma démission au P. S. U. c'est parce que je prévoyais clairement la voie néfaste dans laquelle ce parti allait fatalement s'engager. A ce moment, les chefs socialistes déclaraient à qui voulait les entendre, que la campagne de presse et de meetings qu'ils entreprenaient n'avait pas d'autre but que d'empêcher l'intervention en Russie des puissances alliées. Mais tous ceux qui comme moi étaient en contact avec la masse socialiste ne s'y sont pas trompés : ils ont vu qu'on se livrait en réalité à une propagande pro-bolcheviste méthodiquement et savamment organisée. Et c'est pour quoi pendant la période électorale où j'ai subi les pires attaques je n'ai jamais cessé de poser la question comme j'estimais qu'elle devait être posée.

« Vous êtes partisan de l'intervention en Russie, me criaient-ils à toutes mes réunions. » Il ne s'agit pas de l'intervention des alliés en Russie, répondais-je chaque fois, mais ce que je ne veux pas, c'est l'intervention des Soviets en France.

Ce que je craignais alors est aujourd'hui sur le point de se réaliser. Après le vote de la Fédération de la Seine, il n'y a plus de doute : ce que veut le P. S. U., c'est l'adhésion formelle à la 3^e Internationale de Moscou, l'instauration, au besoin par la violence, de la dictature du prolétariat, l'établissement du régime des Soviets « ou de quelque chose d'analogue », comme le dit Lorient dans un charmant euphémisme. Et même si par hasard le Congrès de Strasbourg écartait cette éventualité imminente par le vote d'une de ces motions transactionnelles dont les Congrès unifiés ont le secret, il n'en resterait pas moins qu'aujourd'hui l'idée directrice publiquement avouée des chefs du P. S. U., c'est le bolchevisme.

Il ne faut pas se dissimuler qu'une telle situation est très grave. Voici tout un Parti fortement organisé, ayant, malgré tout, la confiance d'une fraction importante du prolétariat français et qui tend de plus en plus à une action qui ne tardera pas à le faire sortir de la légalité. Ou veut-il aller ? Il n'en sait rien lui-même : ses chefs, tous les matins, nous répètent dans leurs journaux qu'on ne sait pas ce qui se passe en Russie, qu'on ne sait pas ce qu'est le bolchevisme. Et malgré cette ignorance avouée par eux-mêmes, c'est le Bolchevisme inté-

gral qu'ils prennent pour programme. Comment osent-ils se plaindre, dans ces conditions, du Bloc qui s'est constitué contre eux aux dernières élections et comment ne comprennent-ils pas que plus ils s'engageront dans la voie de la violence, plus ils donneront de force et de cohésion à ce Bloc où s'unissent tous les autres partis pariellement menacés du danger de la dictature ?

Où s'arrêteront-ils ? Cela dépend beaucoup de l'influence qu'ils exercent sur la masse et peut-être davantage de l'énergie et de la fermeté du reste de la Nation.

En tout cas, en adoptant cette tactique nouvelle, le P. S. U. se met lui-même en dehors de la France et de la Démocratie.

Les éléments extrémistes du Parti unifié veulent la révolution, le désordre, le chambardement. M. Erlich l'affirme et il connaît bien ses camarades d'hier. Nous en avons eu une preuve indiscutable par la tentative coupable des cheminots. Soutenu par le pays tout entier, le Gouvernement a triomphé des chambardeurs. Mais nos bolchevistes ne renoncent pas à leur programme odieux et à leur propagande coupable. Plus que jamais nos dirigeants doivent s'armer pour assurer la défaite des mauvais Français qui souhaitent la ruine de la Patrie.

A. C.

INFORMATIONS

Les Etats-Unis et Constantinople

Le maintien des Turcs à Constantinople cause une grande indignation en Amérique.

Dans une réunion de non-sectaires, des motions ont été votées, demandant que les Turcs soient bannis d'Europe, que le gouvernement des mahométans sur des chrétiens soit supprimé et que les Alliés remplissent leurs engagements envers l'Arménie.

L'évêque de la péninsule occidentale a déclaré :

« Bien que j'aime l'Angleterre et la France, nous devons faire savoir à ces deux pays que nous ne leur serons pas les mains tant qu'ils seront la main sanglante du Turc. »

Renforts alliés en Orient

An annonce de Marseille que l'Autria part pour l'Orient avec 1.500 hommes de troupes françaises, qu'il doit débarquer à Constantinople.

On annonce également de Londres que des troupes et des forces navales ont été envoyées en toute hâte sur la côte cilicienne.

Denikine cerné par les bolcheviques

L'agence Reuter a reçu de Moscou le télégramme officiel suivant, daté du 28 février :

« L'armée rouge a pris Tichoretzkaya. Denikine est pris, comme dans un piège, dans la péninsule du Kouban. »

Les restrictions

Dans sa séance de mardi, la commission supérieure des communications, en raison de la situation actuelle, a décidé : 1. de faire cesser toute réquisition autorisée par la loi du 28 février ; 2. de supprimer les restrictions prévues par les décrets du 29 février et tendant à réaliser des économies de combustible. En particulier, sont rapportées les mesures exceptionnelles concernant les heures de fermeture des établissements ouverts au public, tels que cafés, restaurants, théâtres, cinémas, ainsi que l'avance des heures d'arrêt des moyens de transport en commun.

3. De rendre libre immédiatement la vente des pneumatiques et bandages élastiques de toute nature ; 4. de maintenir jusqu'à samedi 6 mars exclu l'interdiction de livrer l'essence sans autorisation préfectorale.

Au contraire, les restrictions prises en ce qui concerne la consommation des denrées alimentaires sont maintenues jusqu'à nouvel avis.

La carte de pain

Le groupe agricole du Sénat, réuni sous la présidence de M. Gomot, s'est prononcé à l'unanimité en faveur du rétablissement de la carte de pain.

Le groupe demande, en outre, le maintien du monopole d'importation des blés pour la campagne 1920-

1921 ; le maintien des subventions aux syndicats de culture mécanique. Enfin, le groupe s'est montré hostile à la réquisition des blés indigènes, dans une proportion si faible soit-elle.

Haute Cour

Audience du 3 mars 1920

M. le Procureur Général Lescoüvé pose plusieurs questions à M. Caillaux au sujet de ses relations avec Lipscher et la femme Duverger. Il s'étonne que M. Caillaux n'ait pas eu l'idée de signaler à la police un inconnu qui s'offrait à prendre la succession de Lipscher, lequel était un espion allemand.

Le Procureur reproche à M. Caillaux les fréquentations qu'il eut en Italie, puis il parle des papiers trouvés dans le coffre-fort de Florence.

Lecture est donnée de ces papiers dans lesquels M. Caillaux établissait le plan général du Gouvernement dont il espérait être bientôt le chef.

Ces papiers contiennent des appréciations sur MM. Barthou, Briand, Poincaré, de Selves. Il y est question de changer des généraux, d'organiser des bandes, de déplacer les régiments de la Sarthe.

L'audience est renvoyée au lendemain.

La téléphonie sans fil entre Berlin et Londres

Le journal Dagens Nyheter apprend que la station radiographique de Valholm, près de Stockholm, a perçu vendredi et samedi des transmissions de téléphonie sans fil transmises par Londres et Berlin. De Londres, on a perçu avec la plus grande netteté des conversations, des chants et de la musique.

Chambre des Députés

Séance du 2 mars 1920

La Chambre décide la nomination d'une commission d'enquête qui examinera les marchés de la guerre.

La Chambre discute le projet de relèvement des tarifs postaux, télégraphiques et téléphoniques.

Une lettre recommandée coûtera 35 centimes, ce qui portera le prix de la lettre recommandée à 0,60 centimes. Les télégrammes coûteront 3 sous le mot avec un minimum de 1 fr. 20 par télégramme.

La suite de la discussion est renvoyée.

M. Daudet demande quelles sont les mesures que compte prendre le gouvernement pour empêcher le renouvellement des grèves politiques et révolutionnaires.

M. Marc Sangnier expose ses théories sur le syndicalisme de conciliation. M. Lobet déclare que la grève des cheminots s'est terminée par un succès éclatant. C'est le droit syndical reconnu, dit-il.

M. Millerand affirme qu'il ne pouvait être question d'arbitrage sur la punition infligée à l'ouvrier Campanaud tant que le travail ne serait pas repris. Or, le travail a été repris sans qu'il eût été question du cas de cet ouvrier.

M. Millerand déclare que la plupart des cheminots avaient touché et il remercie les cheminots du Nord et de l'Est et les volontaires de leur empressement à répondre à l'appel du gouvernement. Le meilleur conseil à donner aux travailleurs c'est de leur faire comprendre qu'en dehors des moyens légaux ils n'ont à leur disposition aucun moyen efficace.

M. Lobet dépose un ordre du jour invitant le gouvernement à préparer la nationalisation des chemins de fer. Il est repoussé par 95 voix contre 87.

L'ordre du jour de confiance est adopté par 503 voix contre 75.

Sénat

Séance du 2 mars 1920

Le Sénat vote le projet fixant à 1.500 fr. la retraite des ouvriers mineurs et à 750 fr. celle des veuves.

Il renvoie au 26 mars la discussion de l'interpellation de M. Chéron sur la propagande bolcheviste.

Le Sénat discute le projet relatif à l'appel de la classe 1920.

Après l'exposé du projet par M. Strauss et les observations du ministre de la guerre, le projet est voté.

CHRONIQUE LOCALE APRES LA GREVE

La Chambre, par 503 voix, a approuvé les déclarations de M. Millerand sur la question de la grève des cheminots. Le pays aussi.

« Les travailleurs, a-t-il dit, pour faire aboutir leurs revendications, ne voient qu'un moyen : la grève, qui ne fait pas seulement des victimes dans leurs rangs et dans ceux des patrons, mais aussi le plus souvent parmi les grands innocents et le grand public, qui n'est pas mêlé à la querelle et qui ne la connaît que pour en souffrir. »

L'autorité de M. Millerand devrait être grande dans le monde des travailleurs, car il fut toujours un défenseur du syndicalisme.

Mais, comme il l'a dit avec raison à la tribune du Parlement, mardi : « Il ne suffit pas d'être d'accord sur le but à atteindre, il faut l'être sur les moyens. »

C'est là tout ce qui différencie les syndicalistes « conscients et sérieux » des meneurs.

Les premiers veulent une organisation qui donne à l'ouvrier les moyens de vivre, d'élever sa famille, de lui assurer un lendemain paisible et confortable.

Les autres réclament l'instauration d'un régime où tout le monde sera soumis aux mêmes conditions sociales — eux exceptés, cela s'entend.

C'est le chambardement général qu'ils veulent à leur profit, et on peut l'affirmer sans rire, tel qui aujourd'hui lave les roues d'une voiture du chambardement il sera promu directeur général, propriétaire du garage où sont remisées un grand nombre de voitures.

C'est ainsi qu'on peut s'expliquer que de jeunes auxiliaires, employés temporaires soient les premiers à soutenir les revendications des camarades.

On pourrait citer des exemples et des exemples de grévistes qui pour entrer dans l'administration dont ils font partie, ont fait agir les sénateurs, les députés, les amis des directeurs de ces administrations, et qui, au moindre mouvement, à peine entrés en fonctions lèvent haut le drapeau des revendications, des protestations.

Il y a beaucoup de revendications qui sont légitimes et, que l'on doit entendre, que l'on doit accorder, mais il y a aussi bien des protestations qui ne méritent pas d'être écoutées et que l'on doit rejeter.

Qu'on vote au plus tôt l'extension de la capacité civile des syndicats, que soit réalisée la collaboration directe des employés et des employeurs, que, comme l'a dit M. Millerand, il ne soit plus question de maintenir à l'usine, à l'atelier, au chantier, le pouvoir absolu ; qu'un statut soit imposé pour que le salarié participe à la répartition des bénéfices, qu'il sache que dans ses vieux jours, ce n'est pas l'hôpital qui lui donnera sa pitance.

Mais, quoi qu'il en soit, on peut dire avec le Président du Conseil, que ce n'est pas dans le pays de la Déclaration des droits de l'homme qu'il peut être question de la dictature du prolétariat.

La Chambre a approuvé les déclarations du Président du Conseil : le pays auquel la vie chère, les gabégies, les surenchères politiciennes font un si grand mal, l'approuvera également.

LOUIS BONNET.

Médailles militaires

Les décorations posthumes dans l'ordre de la médaille militaire sont attribuées aux sous-officiers et soldats du 7^e dont les noms suivent :

Porel Elisée ; très bon soldat. A trouvé une mort glorieuse le 10 mai 1915, en montant à l'assaut des positions ennemies devant Roilincourt (Pas-de-Calais). Croix de guerre avec étoile d'argent.

Oresve Pierre-Marie-Eugène ; soldat courageux et dévoué. A été tué le 2 septembre 1915, à la Harazée (Marne), au cours d'un combat corps à corps. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Oliva Joseph ; soldat dévoué et courageux. A été tué le 30 avril 1917, au bois du Casque (massif de Moronvilliers), en s'élançant à l'assaut des positions allemandes. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Mazaudon Martial ; soldat courageux et dévoué. A été tué glorieusement, le 23 décembre 1914, à Mesnil-Hurlus, en s'élançant à l'assaut des positions ennemies. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Muon Henri-Jean ; excellent gradé courageux et dévoué. A été gravement blessé au cours d'un combat corps à corps, le 11 août 1915, à la Harazée (Marne). Mort pour la France. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Martin Yves-Marie ; brave soldat. Mortellement blessé le 11 juillet 1916, au cours d'une violente attaque ennemie, à Vaux-Chapire, devant Verdun. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Messines Jean-Raymond ; soldat brave et dévoué. A été tué glorieusement en s'élançant à l'assaut des positions ennemies, à Roilincourt, le 9 mai 1915. Croix de guerre avec étoile d'argent.

Mousnier Léonard ; très bon soldat. Mortellement blessé, le 9 mai 1915, en s'élançant à l'assaut des tranchées ennemies devant Roilincourt (Pas-de-Calais). Croix de guerre avec étoile d'argent.

Méric Ernest-Honoré ; soldat brave et dévoué. Tué au cours d'une attaque exécutée contre les positions allemandes, le 23 mars 1915, à Perthes-les-Hurlus (Marne). Croix de guerre avec étoile d'argent.

Monteil Louis-Henri ; bon soldat. Tué le 30 avril 1917, au cours d'une violente attaque contre les positions ennemies du bois du Casque, massif de Moronvilliers (Marne). Croix de guerre avec étoile d'argent.

Gendarmerie

La médaille militaire est attribuée aux gendarmes de la 17^e légion dont les noms suivent :

Mazon Pierre, gendarme ; 24 ans de services, 6 campagnes.

Marc Jean-Marie, chef de brigade de 4^e classe ; 22 ans de services, 8 campagnes.

Troy Jean-Marie-Léon, chef de brigade de 4^e classe ; 24 ans de services, 6 campagnes.

Raymond Anfoine, gendarme ; 21 ans de services, 9 campagnes.

Chelle Jean-Baptiste, gendarme ; 20 ans de services, 10 campagnes.

Damas Théophile-Mathieu, gendarme ; 25 ans de services, 5 campagnes.

Votes de nos députés

Sur l'ordre du jour de confiance dans le Gouvernement à la suite de l'interpellation relative à la grève des cheminots, nos députés ont voté : Pour.

La Chambre a adopté par 478 voix contre 74.

Le prix du pain

Nous recevons plusieurs communications relatives au prix du pain. Nous les publierons samedi.

Question au ministre de l'instruction publique

M. Joseph Loubet, sénateur, demande à M. le ministre de l'instruction publique si c'est à juste titre qu'un fonctionnaire, réformé n° 1 le 24 novembre 1919, se voit refuser le bénéfice du décret du 24 juillet 1917 sous le prétexte qu'après avoir été blessé en septembre 1914, puis évacué fin avril 1915, réformé n° 2 en février 1916, mobilisé à nouveau en juin 1916, service auxiliaire, il a été mis en sursis fin septembre 1917 pour reprendre son service le 1^{er} octobre 1917, c'est-à-dire plus de deux ans avant sa réforme n° 1.

Réponse. — Le décret du 24 juillet 1917 a eu pour objet de fournir aux fonctionnaires mobilisés qui, à la suite de blessures ou maladies contractées devant l'ennemi ne pouvaient plus rendre de services à l'armée, le moyen d'attendre pendant un délai maximum de deux ans le moment de reprendre leurs fonctions civiles. C'est intentionnellement que ce décret a fixé comme point de départ du délai de deux ans la cessation effective du service militaire et non la mise en réforme définitive, c'est-à-dire la suppression de toute obligation militaire.

Pour l'insulteur visé ci-dessus, la réforme n° 1 n'a été prononcée que le 21 novembre 1919 ; mais, à cette date, il avait, depuis longtemps, cessé tout service militaire effectif, puisqu'il était en sursis d'appel et avait repris ses fonctions d'instituteur depuis le 1^{er} octobre 1917. La question ne se posait plus pour lui de savoir comment attendre avant de pouvoir reprendre ses fonctions civiles, puisqu'il les avait reprises depuis plus de deux ans.

Le décret du 24 juillet 1917 ne saurait donc s'appliquer à son cas.

Question au ministre des finances

M. le prince Murat, député, demande à M. le ministre des finances pourquoi, à la différence des surnuméraires de l'enregistrement démobilités des classes 1916-1917-1918-1919 ne peuvent pas, eux aussi, être titularisés à la faveur d'un examen au bout d'un stage de six mois.

Réponse. — D'après l'article 30 du règlement pour l'admission au surnuméraire de l'enregistrement, le

